



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL
2026-04

Objet : Règlementation de la circulation dans le cadre de création de branchement d'assainissement neuf au 549 Grande Rue et proche du 289 rue Basse Fosse 59158 MAULDE, par HYDRAM 771 rue du Faubourg 59230 ROSULT pour le compte de Noréade.

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Communes Article 131.1,
Vu la demande de HYDRAM 771 rue du Faubourg 59230 ROSULT, en date du 27 janvier 2026 pour des travaux de création de branchement d'assainissement neuf au 549 Grande Rue et proche du 289 rue Basse Fosse 59158 MAULDE.
Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement du chantier mobile et éviter tout accident,

ARRETONS

Art 1 : A partir du début des travaux prévus pour la période du 09 au 20 février 2026 (durée des travaux de 1 à 2 jours), la circulation sera réglementée :

- La vitesse sera limitée à 30 km/h.
- La circulation sera alternée par des feux tricolores
- Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier aux véhicules légers et poids lourds.

Art 2 : Des panneaux indiquant les travaux seront placés par HYDRAM 771 rue du Faubourg 59230 ROSULT à chaque extrémité du chantier.

Art 3 : Les travaux devront être faits en souterrain sans ouverture de voirie (sauf contraintes techniques). Si ouverture de la chaussée, pose de l'enrobé dans les 48 heures.

Art 4 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur d'HYDRAM 771 rue du Faubourg 59230 ROSULT,
- La brigade Gendarmerie de Lecelles,
- CIS Mortagne du Nord.
- Un affichage en mairie

Fait à Maulde le 28 janvier 2026.
Le Maire,
Jean-François HOURDEAU

